

# Réparations Locatives

## OBJECTIFS

Décret n°87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif aux réparations locatives

## PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

## PROGRAMME

### Identifier les travaux à la charge du locataire

Décret de 1987

### Mise en situation pratique

### Pédagogie

Les cours seront réalisés sur présentation power point.

### Documentation

Un support de formation illustré sera remis à chaque participant.

DURÉE	LIEU	COÛT
1 journée	Le Mans	350€ HT par stagiaire (frais de repas non inclus)